

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019 à 19h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville

**PRÉSENTS :**

M.	Marc Richard	Maire
M.	Éric Friolet, conseiller	district # 1
M.	Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme	Éliane Champigny conseillère	district # 3
M.	Tony Côté, conseiller	district # 4
M.	Dave Simard, conseiller	district # 5
M.	Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

**ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Mme Kathy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum

À 19h00, le maire, Monsieur Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

**3. ADMINISTRATION**

**3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

6065-2019

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum
3. Administration
  - 3.A. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
  - 3.B. Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 4 mars 2019 et de la séance extraordinaire du 11 mars 2019
  - 3.C. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 4 mars 2019 et de la séance extraordinaire du 11 mars 2019
  - 3.D. Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance régulière du 4 mars 2019 et de la séance extraordinaire du 11 mars 2019
  - 3.E. Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter
  - 3.F. Remise de la trousse des nouveaux arrivants
4. Résolutions

- 4.A. Adjudication du contrat pour le projet rang Belle-Rivière réfection de la voirie 2019 - Pavage ou traitement de surface
  - 4.B. Processus de recrutement - Poste à la direction générale
  - 4.C. Projet de règlement 514-2019 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et abrogeant le règlement 415-2011 ayant le même objet
  - 4.D. Demande de certificat d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) concernant l'installation des équipements de déphosphatation et divers engagements de la Municipalité
  - 4.E. Adjudication du contrat pour l'achat de deux camionnettes neuves - Financement par crédit-bail
  - 4.F. Mandat à la firme Michel Larouche consultants RH inc. pour négocier la nouvelle convention collective
  - 4.G. Balayage des rues 2019 - Autorisation d'aller en appel d'offres
  - 4.H. Fourniture d'abat-poussière en flocons
  - 4.I. Fédération des villages-relais du Québec - Cotisation 2019-2020
  - 4.J. Construction de la caserne - Intention de la municipalité d'Hébertville
  - 4.K. Règlement 469-2015 - Autorisation déboursés travaux réfection Hôtel de Ville
  - 4.L. Résolution d'appui pour les démarches réalisées par la Fédération des Villages-relais au bénéfice du réseau
  - 4.M. Office municipal d'habitation d'Hébertville - Approbation du budget 2019
  - 4.N. Municipalité d'Hébertville - Aide financière pour le débroussaillage, l'abattage et réparation des ponceaux du sentier pédestre du Lac Kénogami
  - 4.O. Dépôt de la 37<sup>ième</sup> liste des nouveaux arrivants
  - 4.P. Programme supplément au loyer marché privé (SL-1) - Autorisation et signature de l'entente
5. Correspondance
- 5.A. Remerciements
    - 5.A.1. Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma
    - 5.A.2. Festiballe
    - 5.A.3. Fabrique Notre-Dame de l'Assomption d'Hébertville
  - 5.B. Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur sud - Transmission de la résolution d'appui 48.02.2019 pour la construction de la caserne
  - 5.C. Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma - Présentation du rapport annuel
6. Loisirs et culture
- 6.A. Grand tour Desjardins 2019 - Demande de droit de passage
  - 6.B. Compétition régionale de chaloupe à rames - Signature du protocole d'entente
  - 6.C. Travail de milieu secteur sud (TMSS)- Demande d'intégration de la municipalité de St-Gédéon

6.D. Marquage au sol Route Verte 2019 -  
Autorisation d'aller en appel d'offres

7. Urbanisme

7.A. Conseil de bassin versant de la Belle-Rivière  
(CBVBR) - Résolution d'appui

8. Dons - Subventions - Invitations

8.A. Table de lutte à la pauvreté pour l'inclusion  
sociale de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est -  
Invitation à l'activité « Se réseauter pour  
lutter contre la pauvreté »

8.B. Société canadienne du cancer - Demande de  
gratuité de la salle Multifonctionnelle

8.C. Grande fête des récoltes de Saint-Gédéon -  
Invitation à un cocktail bénéfice

8.D. Club Quad de la Montagne - Demande de  
gratuité de la salle Multifonctionnelle

9. Rapport des comités

10. Affaires nouvelles

11. Liste des comptes

12. Période de questions

13. Levée de l'assemblée

3.B. EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-  
VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4  
MARS ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
11 MARS 2019

6066-2019

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane  
Champigny appuyé par le conseiller M. Yves  
Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers  
présents;

D'exempter la lecture des procès-verbaux de la  
séance régulière du 4 mars et de la séance  
extraordinaire du 11 mars 2019.

3.C. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA  
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2019 ET DE  
LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MARS  
2019

6067-2019

Il est proposé par le conseiller M. Dave Simard,  
appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à  
l'unanimité des conseillers présents;

Que les procès-verbaux de la séance régulière du 4  
mars 2019 et de la séance extraordinaire du 11  
mars 2019, dont une copie conforme a été signifiée  
à tous les membres du Conseil, dans les délais  
prévus par la Loi, soient approuvés tels que  
rédigés.

3.D. RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES  
PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE  
DU 4 MARS 2019 ET DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 11 MARS 2019

Aucun commentaire soulevé.

### **3.E. DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Aucun document déposé.

### **3.F. REMISE DE LA TROUSSE DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

Il y a remise de la trousse des nouveaux arrivants. M. Éric Friolet représente la Corporation de développement d'Hébertville.

## **4. RÉSOLUTIONS**

### **4.A. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE PROJET RANG BELLE-RIVIÈRE RÉFECTION DE LA VOIRIE 2019 - PAVAGE OU TRAITEMENT DE SURFACE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public en vue de la réalisation du contrat pour le rang Belle-Rivière relativement à des travaux de pavage ou du traitement de surface et s'étant terminé le mercredi 20 mars 2019 à 10h00;

CONSIDÉRANT les trois (3) soumissions déposées à la Municipalité et pour lesquelles un rapport d'analyse des soumissions a été préparé par Mme Josée Garon, ingénieure et directrice des services techniques et ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville a présenté une demande d'aide financière au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de ces travaux dans le cadre du volet AIRRL du Programme d'aide à la voirie locale;

6068-2019

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission déposée par l'entreprise Construction Rock Dufour inc. au montant de 326 079,33 \$ taxes incluses en vue de réaliser les travaux de réfection de voirie 2019 pour l'option du type de recouvrement « traitement de surface ». Ces travaux seront défrayés à même le Fonds Carrières & Sablières.

### **4.B. PROCESSUS DE RECRUTEMENT - POSTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT la vacance du poste à la direction générale;

CONSIDÉRANT l'analyse de la faisabilité de conclure une entente intermunicipale de fourniture de services en gestion avec la ville de Métabetchouan-Lac-À-la-Croix;

CONSIDÉRANT les résultats de l'analyse présentés aux conseils municipaux;

CONSIDÉRANT les défis financiers et organisationnels que représentent la mise en place et le déploiement d'une telle structure;

6069-2019

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mettre en place un processus de recrutement pour le poste à la direction générale de la Municipalité en procédant à l'affichage du poste.

**4.C. PROJET DE RÈGLEMENT 514-2019  
DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS  
D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER  
DES CONTRATS ET ABROGEANT LE  
RÈGLEMENT 415-2011 AYANT LE MÊME  
OBJET**

**ATTENDU QUE** le Code municipal du Québec accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'Hébertville pour assurer son bon fonctionnement qu'un tel règlement soit adopté;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire de ce Conseil, tenue le 11 mars 2019;

**À CES CAUSES :**

**6070-2019**

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QU'**il soit ordonné et statué par le Conseil ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

**ARTICLE 2**

Le pouvoir d'autoriser les dépenses et de passer les contrats spécifiquement prévus au présent règlement est délégué au secrétaire-trésorier et directeur général.

**ARTICLE 3**

Dans le présent règlement, les termes qui suivent ont le sens qui leur est attribué dans cet article, à savoir :

**MUNICIPALITÉ :** désigne la Municipalité d'Hébertville.

**CONSEIL :** désigne le Conseil municipal d'Hébertville.

**ARTICLE 4**

La délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats s'applique, en matière d'engagements financiers, aux objets de dépenses suivants :

- a) Achat de biens et services;
- b) Location de biens et services engageant le crédit de la Municipalité pour une période ne s'étendant pas au-delà de l'exercice financier en cours.
- c) Frais de déplacement, de formation, de colloque et de congrès;
- d) Temps supplémentaires des employés;
- e) Engagement des employés (référence article 165.1 du Code municipal);

Frais d'adhésion à diverses associations;

Frais relatifs à l'assurance cautionnement et responsabilité professionnelle du secrétaire-trésorier et directeur général et du secrétaire-trésorier adjoint.

#### **ARTICLE 5**

Le secrétaire-trésorier et directeur général a le pouvoir de passer les contrats nécessaires pour exercer la compétence qui lui est dévolue par le présent règlement, le tout au nom de la Municipalité.

#### **ARTICLE 6**

Dans le cadre du champ de compétence concernant les engagements financiers des dépenses prévues à l'article 4 du présent règlement, le pouvoir délégué d'autorisation des dépenses est limité à des montants n'excédant pas cinq mille dollars (5 000 \$) par transaction.

#### **ARTICLE 7**

Toute autorisation de dépense accordée en vertu du présent règlement doit, pour être valide, être faite conformément au règlement en vigueur en matière de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de ses amendements.

Aucune autorisation de dépense ou aucun contrat ne peut être accordé si l'on engage le crédit de la Municipalité pour une période s'étendant au-delà de l'exercice financier en cours.

Toutefois, en ce qui concerne l'alinéa e) de l'article 4 seulement, si l'engagement du fonctionnaire ou de l'employé a effet durant plus d'un exercice financier, un certificat du secrétaire-trésorier et directeur général indiquant qu'il y a à cette fin des crédits suffisants doit être produit pour la partie des dépenses qui sera effectuée au cours du premier exercice et ensuite au début de chaque exercice durant lequel l'engagement a effet.

#### **ARTICLE 8**

Les règles d'attribution des contrats par la Municipalité s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un contrat accordé en vertu du présent règlement. Toutefois, dans le cas où il est nécessaire que le Ministre des Affaires municipales donne son autorisation à l'adjudication

d'un contrat à une autre personne que celle qui a fait la soumission la plus basse, seul, le Conseil peut demander cette autorisation au Ministre.

#### ARTICLE 9

Le secrétaire-trésorier et directeur général qui accorde une autorisation de dépense ou un contrat l'indique dans un rapport qu'il transmet au Conseil à la première session ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de cinq (5) jours suivant l'autorisation.

Dans le cas de l'alinéa e) de l'article 4 seulement, la liste des personnes engagées doit être déposée au cours d'une séance du Conseil qui suit leur engagement.

#### ARTICLE 10

Le paiement associé aux dépenses et aux contrats conclus conformément au présent règlement peut être effectué par le secrétaire-trésorier et directeur général sans autre autorisation, à même les fonds de la Municipalité et mention de tel paiement doit être indiquée dans le rapport qu'il doit transmettre au Conseil conformément à l'article 961.1 du Code municipal.

#### ARTICLE 11

Les pouvoirs délégués en vertu du présent règlement au secrétaire-trésorier et directeur général sont, en son absence, dévolus au secrétaire-trésorier adjoint.

#### ARTICLE 12

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

#### **4.D. DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) CONCERNANT L'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS DE DÉPHOSPHATATION ET DIVERS ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Hébertville a mandaté la firme Norda Stelo afin de réaliser l'ingénierie nécessaire à l'installation des équipements de déphosphatation à la station d'épuration des eaux usées;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit présenter une demande de certification d'autorisation (CA) au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin d'avoir l'autorisation d'installer ces équipements;

**ATTENDU QUE** le MELCC demande à la Municipalité de s'engager sur plusieurs points afin de respecter les normes du Ministère;

**6071-2019**

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville autorise la firme Norda Stelo à transmettre la demande

d'autorisation au MELCC pour l'ajout d'un système de déphosphatation à la station d'épuration et à présenter tout engagement en lien avec la demande.

Que la municipalité d'Hébertville s'engage à transmettre, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Que la municipalité d'Hébertville s'engage à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

#### **4.E. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE DEUX CAMIONNETTES NEUVES - FINANCEMENT PAR CRÉDIT-BAIL**

Aucune soumission déposée.

#### **4.F. MANDAT À LA FIRME MICHEL LAROUCHE CONSULTANTS RH INC. POUR NÉGOCIER LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE**

CONSIDÉRANT QUE la convention collective de travail des employés de la Municipalité vient à échéance le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires pour octroyer un tel mandat;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la firme Michel Larouche consultants RH inc. pour accompagner l'employeur dans le cadre de la négociation du renouvellement de la convention collective;

**6072-2019**

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter l'offre de services présentée le 22 mars 2019 par la firme Michel Larouche consultants RH inc. pour accompagner l'employeur dans la négociation du renouvellement de la convention collective entre la municipalité d'Hébertville et le Syndicat des employés municipaux - section locale 4237 (SCFP), selon l'option 1 proposée.

#### **4.G. BALAYAGE DES RUES 2019 - AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES**

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité des travaux publics réunis le 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'entretien printanier nécessaire des chaussées de la Municipalité;

**6073-2019**

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale par intérim à procéder à un appel d'offres auprès de deux (2) fournisseurs de services pour obtenir des



soumissions relativement au balayage des rues pour 2019.

#### **4.H. FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE EN FLOCONS**

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité des travaux publics réunis le 25 mars 2019;

6074-2019

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat de 6 000 kg d'abat-poussière en flocons (calcium 80 % - 87 %), au prix de 605 \$/1 000 kg plus taxes pour la saison estivale 2019 chez Sel Warwick selon la soumission # 047449.

#### **4.I. FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC - COTISATION 2019-2020**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville est l'un des 41 Villages-Relais reconnus par le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville est membre de Villages-Relais;

CONSIDÉRANT QUE cette association milite pour faire connaître les Villages-Relais et pour que le Gouvernement finance des campagnes publicitaires à cette fin;

6075-2019

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De renouveler l'adhésion 2019-2020 à la Fédération des Villages-Relais au montant de 1 209 \$.

#### **4.J. CONSTRUCTION DE LA CASERNE - INTENTION DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

CONSIDÉRANT la nécessité de doter la Municipalité d'une caserne, et ce de façon permanente;

CONSIDÉRANT QUE le bail de location pour abriter les équipements de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur sud vient à échéance le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation émise par la Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur sud (RISISS) quant à la localisation de la nouvelle caserne;

CONSIDÉRANT la résolution d'appui de la RISISS par la résolution 48.02.2019 relativement au dépôt d'une demande d'aide financière dans le Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) pour la construction d'une caserne, le tout selon la réflexion entamée sur l'optimisation des ressources humaines et matérielles de la RISISS;

CONSIDÉRANT qu'à cette étape-ci de la démarche, il y a lieu d'obtenir des études de faisabilité pour déposer la demande d'aide financière au RÉCIM;

**6076-2019**

**CONSIDÉRANT** les disponibilités budgétaires pour octroyer le mandat d'architecture;

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagné, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De localiser la caserne sur le terrain de la rue Industrielle portant le numéro de lot 4 684 396 selon les recommandations de la RISISS.

De mandater la firme Ardoises Architecture pour l'élaboration de l'étude de faisabilité pour le dépôt d'une demande d'aide financière selon l'offre de services # 2019-048 au coût de 10 000 \$ plus taxes.

De soumettre le tout par la suite à la RISISS tel que stipulé dans la résolution d'appui 48.02.2019 pour la construction de la caserne à Hébertville.

**4.K. RÈGLEMENT 469-2015 - AUTORISATION DÉBOURSÉS TRAVAUX RÉFECTION HÔTEL DE VILLE**

**CONSIDÉRANT** les travaux de rénovations entamés en 2018 dans les bureaux administratifs de l'Hôtel de Ville;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux sont prévus à même le règlement d'emprunt 469-2015;

**6077-2019**

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagné, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les travaux pour l'aménagement d'un nouveau bureau selon la soumission du 1<sup>er</sup> février 2019 de J.P. Larouche & fils inc. au coût de 5 962 \$ plus taxes. Les coûts de cet aménagement seront défrayés à même le fonds du règlement 469-2015.

**4.L. RÉSOLUTION D'APPUI POUR LES DÉMARCHES RÉALISÉES PAR LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS AU BÉNÉFICE DU RÉSEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme Village-relais a été lancé en 2006 et qu'il compte 41 municipalités accréditées à ce jour;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme vise deux grands objectifs qui sont de contrer les effets de la fatigue au volant en offrant des lieux d'arrêt sécuritaire et de contribuer au développement local des municipalités accréditées;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme s'inscrit parfaitement dans la *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022* et de son ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente qui lie les municipalités accréditées et le ministère des Transports est composée d'engagements des deux parties et que la mise en œuvre et la réussite de ce Programme ne peuvent se faire sans la participation pleine et entière des Villages-relais

avec leurs commerçants et celle du Ministre des Transports;

**CONSIDÉRANT QUE** les Villages-relais se sont dotés d'une Fédération pour les représenter auprès des différents partenaires gouvernementaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme Villages-relais génère des économies substantielles au ministère des Transports en termes d'immobilisation et d'exploitation par rapport aux autres éléments formant les parcs routiers;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de promouvoir le Programme Village-relais pour être mieux connu du grand public et ainsi en assurer pleinement son rôle;

**CONSIDÉRANT** qu'au cours des 10 dernières années, le réseau a bénéficié de seulement 3 grandes campagnes de promotion, soit de 2012 à 2014;

**CONSIDÉRANT** les différences significatives qui existent entre les municipalités accréditées, tant au niveau de la population (de 270 à 10 000 de population), qu'au niveau des moyens dont elles disposent pour honorer leur engagement de Village-relais et qu'elles doivent respecter une charte qualité en offrant plusieurs services de base l'année durant;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les municipalités investissent et réalisent chaque année des travaux d'amélioration des aménagements afin de rendre les lieux publics plus accessibles et sécuritaires;

**CONSIDÉRANT QUE** par leur engagement pour la sécurité routière, les Villages-relais seraient en droit de s'attendre à une meilleure reconnaissance passant par le biais de programmes gouvernementaux ayant pour objectif de les assister au maintien de leur rôle qui offre davantage de services qu'un parc routier.

**6078-2019**

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De demander au député M. Éric Girard de la circonscription Lac-Saint-Jean et au Ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, de soutenir les Villages-relais et leurs préoccupations préalablement mentionnées qui sont notamment d'obtenir une campagne de promotion d'envergure pour mieux faire connaître les services du réseau et l'obtention d'un soutien du ministère des Transports et des ministères partenaires, Tourisme et Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation de projets permettant aux Villages-relais de jouer pleinement leur rôle en matière de lieu d'arrêt sécuritaire pour les usagers de la route.

**4.M. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION  
D'HÉBERTVILLE - APPROBATION DU BUDGET  
2019**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation d'Hébertville (OMH) a déposé son budget de l'année 2019;

CONSIDÉRANT les obligations de la Municipalité en matière de logement social;

CONSIDÉRANT QUE par ses engagements, la Municipalité est responsable de 10 % du déficit de l'Office municipal d'habitation d'Hébertville;

6079-2019

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le dépôt du budget 2019 de l'Office municipal d'habitation d'Hébertville de 109 569 \$ et d'assumer sa part de 10 % du déficit de l'organisme au montant de 10 956 \$.

**4.N. MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE - AIDE FINANCIÈRE POUR LE DÉBROUSSAILLAGE, L'ABATTAGE ET LA RÉPARATION DES PONCEAUX DU SENTIER PÉDESTRE DU LAC KÉNOGAMI**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville appuyait le projet de débroussaillage, abattage et réparation des ponceaux du sentier pédestre du lac Kénogami par la résolution 5619-2018 du Conseil municipal du 12 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a informé la Corporation du parc régional du lac Kénogami, le 12 juillet 2018, de l'acceptation de son projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV;

CONSIDÉRANT QU'une entente de services entre les organismes doit être signée pour procéder au premier versement;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de l'entente de services entre les organismes est d'assurer l'accessibilité à la population au sentier pédestre du lac Kénogami;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière permettra d'améliorer le sentier;

6080-2019

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le Maire et la direction générale par intérim à signer l'entente de services avec de la Corporation du parc régional du lac Kénogami pour assurer l'accessibilité à la population au sentier pédestre, et ce dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

**4.O. DÉPÔT DE LA 37<sup>ÈME</sup> LISTE DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

6081-2019

Il est proposé par le conseiller M. Dave Simard, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- 186 Madame Marie-Ève 674, rue Martin  
Lepage  
187 Monsieur Mathieu 375, rue Turgeon  
Grégoire

D'accepter la 37<sup>ième</sup> liste officielle des « Nouveaux arrivants » à Hébertville et de leur souhaiter la bienvenue.

#### **4.P. PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER MARCHÉ PRIVÉ (SL-1) - AUTORISATION ET SIGNATURE DE L'ENTENTE**

**CONSIDÉRANT** la création de nouvelles unités dans le cadre du programme de Supplément au loyer;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité d'Hébertville par la résolution 5800-2018 a autorisé l'Office à gérer le programme de Supplément au loyer et s'est engagée à payer dix pour cent (10 %) des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer et tout coût additionnel non accepté par la Société et inhérent au non-respect de la présente entente par l'Office;

**6082-2019**

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le Maire et la direction générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité d'Hébertville l'entente à intervenir entre la SHQ, la Municipalité d'Hébertville et l'Office municipal d'Habitation d'Hébertville dans le cadre du programme de Supplément au loyer - Marché privé (SL1).

D'autoriser l'Office municipal d'Habitation d'Hébertville à gérer au nom de la municipalité d'Hébertville les suppléments au loyer dans le cadre du programme de Supplément au loyer - Marché privé (SL1) et qu'elle s'engage à en assumer 10 % des coûts.

## **5. CORRESPONDANCE**

### **5.A. REMERCIEMENTS**

#### **5.A.1. FONDATION DE L'HÔTEL DIEU D'ALMA**

L'organisme remercie la Municipalité pour l'aide financière reçue pour l'année 2019.

#### **5.A.2. FESTIBALLE**

L'organisme remercie la Municipalité pour l'aide financière reçue pour la 5<sup>ième</sup> édition du Festiballe hivernal d'Hébertville.

#### **5.A.3. FABRIQUE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION D'HÉBERTVILLE**

L'organisme remercie la Municipalité pour la collaboration apportée pour la 23<sup>ième</sup> édition de l'Encan de la Fabrique.

**5.B. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ  
INCENDIE SECTEUR SUD - TRANSMISSION DE  
LA RÉOLUTION D'APPUI 48.02.2019 POUR  
LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE**

La Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur sud transmet une résolution d'appui pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de réfection et de construction des infrastructures municipales (RECIM) pour la construction d'une caserne.

**5.C. FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU D'ALMA -  
PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL**

L'organisme dépose le rapport annuel 2018.

**6. LOISIRS ET CULTURE**

**6.A. GRAND TOUR DESJARDINS 2019 - DEMANDE  
DE DROIT DE PASSAGE**

CONSIDÉRANT la demande concernant le *Grand Tour Desjardins* datée du 21 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE le samedi 3 août les parcours seront:

- Les rangs St-Isidore et St-André, puis les rues Labarre et Turgeon en direction d'Hébertville-Station;
- Les rangs St-André et Lac-Vert, le 3<sup>ième</sup> rang, le 2<sup>ième</sup> rang puis les rues Martin et Turgeon en direction d'Hébertville-Station;

CONSIDÉRANT QUE le dimanche 4 août le parcours sera : le rang Belle-Rivière, la route des Savard et la Route 169 en direction de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix;

CONSIDÉRANT QUE le jeudi 8 août les parcours seront :

- Les rues Turgeon et Martin puis le 2<sup>ième</sup> rang en direction de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix;
- Les rues Turgeon et Labarre, les rangs St-Isidore, St-André et Lac-Vert, finalement la rue Turgeon en direction d'Hébertville-Station;

CONSIDÉRANT QUE le samedi 3 août 2019, le *Grand Tour Desjardins* désire faire une halte d'hydratation dans le stationnement de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont prévus sur les tronçons que désire emprunter le *Grand Tour Desjardins*;

CONSIDÉRANT QUE le *Grand Tour Desjardins* est responsable de la sécurité de ses événements;

**6083-2019**

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder le droit de passage au *Grand Tour Desjardins* les 3, 4 et 8 août 2019,

conditionnellement aux travaux qui seront réalisés sur les voies publiques;

D'autoriser le *Grand Tour Desjardins* à effectuer une halte d'hydratation dans le stationnement de l'Hôtel de Ville, le samedi 3 août 2019.

**6.B. COMPÉTITION RÉGIONALE DE CHALOUPE À RAMES - SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

6084-2019

Il est proposé par le conseiller M. Dave Simard, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la technicienne en loisir de la municipalité d'Hébertville, Mme Lucie Lavoie, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité d'Hébertville, le protocole d'entente du circuit de compétition de Festirame qui aura lieu sur le Lac-Vert le samedi 1<sup>er</sup> juin 2019.

**6.C. TRAVAIL DE MILIEU SECTEUR SUD (TMSS)- DEMANDE D'INTÉGRATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON**

CONSIDÉRANT l'intérêt de Saint-Gédéon de se joindre au travail de milieu Secteur Sud dès les prochains mois;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de l'exécutif du TMSS d'intégrer Saint-Gédéon au projet à partir du 1<sup>er</sup> mai 2019, conditionnel à leur engagement formel pour la nouvelle entente de trois ans (2020-2021-2022), ainsi qu'à l'approbation des quatre (4) municipalités déjà participantes à l'entente;

6085-2019

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver l'intégration de la municipalité de Saint-Gédéon à l'entente de partenariat intermunicipal de Travail de milieu du secteur sud à partir de mai 2019 en y incluant leur engagement formel pour la prochaine entente 2020-2021-2022.

**6.D. MARQUAGE AU SOL ROUTE VERTE 2019 - AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES**

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Municipalité de signaler de façon sécuritaire la piste cyclable Route Verte, et ce, selon le protocole d'entente avec la Corporation du circuit cyclable relativement au réseau Horst de Kénogami;

6086-2019

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la technicienne en loisir à procéder à un appel d'offres auprès de fournisseurs de services pour obtenir des soumissions relativement au marquage au sol de la Route Verte pour 2019.

**7. URBANISME**

#### **7.A. CONSEIL DE BASSIN VERSANT DE LA BELLE-RIVIÈRE (CBVBR) - RÉOLUTION D'APPUI**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de bassin versant de la Belle-Rivière (CBVBR) agit à titre d'organisme de planification et de coordination des actions en matière de gestion de l'eau ayant pour mandat de réaliser et de maintenir à jour un plan directeur de l'eau ciblée, outil permettant de mettre en évidence les grands enjeux de ce territoire en matière de gestion intégrée de l'eau et de proposer un plan d'action afin d'améliorer sa qualité;

CONSIDÉRANT QUE le CBVBR est une entité sans statut particulier sous la responsabilité du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay - Lac-Saint-Jean (CREDD);

CONSIDÉRANT QUE le CBVBR et le CREDD ont déposé une demande d'aide financière au Fonds Bleu de l'organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean portant le titre « Sensibilisation et action au bassin versant de la Belle-Rivière »;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs actions sont prévues en 2019 sur l'ensemble du territoire du bassin versant de la Belle Rivière : étude de changement de comportements, publication d'articles, distribution de plans d'arbres (arbustes), sensibilisation des producteurs agricoles, corvées de nettoyage, etc.;

CONSIDÉRANT QUE le CBVBR et le CREDD demandent une résolution d'appui à la municipalité d'Hébertville pour son projet;

6087-2019

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil de la municipalité d'Hébertville donne son appui au projet « Sensibilisation et action au bassin versant de la Belle-Rivière » déposé dans le cadre du Fonds Bleu de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean.

#### **8. DONS - SUBVENTIONS - INVITATIONS**

6088-2019

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer les subventions aux organismes suivants en vertu de l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales :

#### **8.A. TABLE DE LUTTE À LA PAUVRETÉ POUR L'INCLUSION SOCIALE DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST - INVITATION À L'ACTIVITÉ « SE RÉSEAUTER POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ »**

L'organisme invite la Municipalité à l'activité « Se réseauter pour lutter contre la pauvreté » qui se tiendra le mercredi 17 avril, au Centre Mario



Tremblay d'Alma. M. Richard est désigné pour y assister.

**8.B. SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER -  
DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE  
MULTIFONCTIONNELLE**

L'organisme demande la gratuité de la salle Multifonctionnelle pour une activité de tatouage au profit de la Société canadienne du cancer. Cette activité aura lieu le dimanche 19 mai 2019. La gratuité est octroyée.

**8.C. GRANDE FÊTE DES RÉCOLTES DE SAINT-  
GÉDEON - INVITATION À UN COCKTAIL-  
BÉNÉFICE**

Le comité organisateur de la Grande fête des récoltes de Saint-Gédéon invite la Municipalité à un cocktail bénéfique qui se tiendra le jeudi 23 mai prochain, au Club de Golf de Saint-Gédéon. L'achat de deux (2) billets est autorisé au montant de 100 \$ chacun.

**8.D. CLUB QUAD DE LA MONTAGNE - DEMANDE  
DE GRATUITÉ DE LA SALLE  
MULTIFONCTIONNELLE**

L'organisme demande la gratuité de la salle Multifonctionnelle pour une assemblée générale qui aura lieu le jeudi 2 mai 2019. La gratuité est octroyée.

**9. RAPPORT DES COMITÉS**

**LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS**

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance régulière
- Rencontre pour le projet d'entente de fourniture de services en gestion avec la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- Réunion plénière du Conseil
- Comité des travaux publics
- Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur sud
- Régie intermunicipale du parc industriel secteur sud
- Rencontre pour l'analyse des soumissions pour l'achat de deux camionnettes
- Conseil d'administration du Havre Curé-Hébert
- Séance extraordinaire

**LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD**

Le conseiller M. Dave Simard informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance régulière
- Rencontre pour le projet d'entente de fourniture de services en gestion avec la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- Réunion plénière du Conseil
- Entrevues d'embauche au Camping
- Concertation des entreprises touristiques
- Comité des finances

**LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ**

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance régulière
- Rencontre pour le projet d'entente de fourniture de services en gestion avec la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- Réunion plénière du Conseil
- Commission des loisirs
- Entrevues d'embauche au Camping
- Journée sur la gestion des actifs municipaux

#### **LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY**

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres et activités suivantes :

- Séance extraordinaire
- Réunion plénière du Conseil
- Comité des finances
- Comité des travaux publics
- Spectacle des Grands Talents de l'école Curé-Hébert
- Rencontre pour l'analyse des soumissions pour l'achat de deux camionnettes

#### **LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL**

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Réunion plénière du Conseil
- Rencontre au Foyer le Pionnier
- Régie intermunicipale du parc industriel secteur sud
- Comité des travaux publics

#### **LE CONSEILLER M. ÉRIC FRIOLET**

Le conseiller M. Éric Friolet informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance régulière
- Réunions plénières du Conseil
- Séance extraordinaire

#### **LE MAIRE M. MARC RICHARD**

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Festiballe
- Réunion régulière de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Réunion plénière de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Présidé la séance régulière et la séance extraordinaire du Conseil
- Présidé les réunions plénières du Conseil
- Conseil d'administration de Gestion récréotoroustique du Mont Lac-Vert
- Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation
- Assemblée générale annuelle de la Fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma
- Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur sud
- Rencontre avec le maire de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour le projet d'entente de fourniture de services en gestion avec la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

- Différentes rencontres au bureau du maire
- Suivi de dossiers avec la direction générale

## 10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

## 11. LISTE DES COMPTES

### 11.A. LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

6089-2019

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 148 787,04 \$.

### 11.B. LISTE DES COMPTES DU MONT LAC-VERT

6090-2019

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général du Mont Lac-Vert pour une somme totalisant 135 137,90 \$.

## 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

- Processus de recrutement - Poste à la direction générale - Demande d'informations
- Nouvelle convention collective - Mandat à la firme Michel Larouche consultant RH inc. - Demande de précisions
- Caserne incendie - Demande d'informations
- Revenus du Mont Lac-Vert - Informations
- Budget de l'Office municipal d'habitation - Informations
- Assistance à un motoneigiste

## 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever l'assemblée, à 19h55.

---

MARC RICHARD  
MAIRE

---

KATHY FORTIN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE  
PAR INTÉRIM